

**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

Entretien des espaces verts de SAINT-LOUIS Agglomération - 2020-2023

**Procédure de passation :** Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

**Type d'accord-cadre :** Accord-cadre de services

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales de l'accord-cadre :**

Le présent accord-cadre à bons de commandes fixe les conditions d'exécution des prestations d'entretien des espaces verts de SAINT-LOUIS Agglomération pour les années 2020 à 2023.

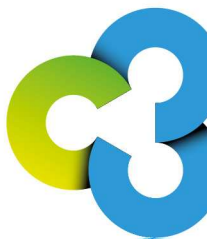
Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots.

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Les prestations pourront avoir lieu sur l'ensemble des sites de SAINT-LOUIS Agglomération dont la liste non-exhaustive est indiquée dans le CCTP.

**Classification CPV :**

77 31 00 00-6 Réalisation et entretien d'espaces verts



**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'AMP : OUI

**Informations sur les lots :**

Accord-cadre divisé en lots : OUI

L'accord-cadre est alloti selon ce qui suit :

- Lot 01 : Entretien des espaces-verts (hors fauchage) - Service des Sports ;
- Lot 02 : Entretien des espaces-verts (hors fauchage) - Secteur Saint-Louis - Trois Frontières ;
- Lot 03 : Entretien des espaces-verts (hors fauchage) - Secteur Pays de Sierentz- Porte du Sundgau ;
- Lot 04 : Fauchage.

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique ;
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique ;
- Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

**L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée de l'accord-cadre - délai d'exécution des prestations :**

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une première période d'exécution à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2020. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. Dans cette hypothèse, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire l'accord-cadre. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution.

La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

Pour chaque lot, le délai d'exécution des prestations sera précisé dans chaque bon de commande émis. La notification du bon de commande vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

**3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

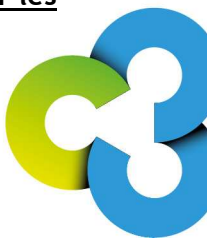
**CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :**

**Cautionnement et garanties exigées :**

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.



- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Pour chaque lot, les prix de l'accord-cadre sont fermes durant la première période d'exécution de l'accord-cadre, soit de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2020.  
Par la suite, ces prix pourront être révisés annuellement, au 1er janvier de chaque année d'exécution.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans l'accord-cadre.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

**Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

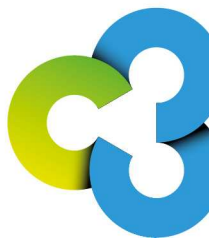
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;
- Les certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).



#### 4. Procédure :

**Type de procédure :** ouverte

#### **CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique de l'offre	40 %

**Date limite de réception des offres :** Jeudi 13 février 2020 à 12h00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**  
Français.

**Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**  
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

**Lieu d'ouverture des offres :** SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

#### 5. Renseignements complémentaires :

##### **Type de procédure :**

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

##### **Forme du marché :**

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125 - 1 ; R2161 - 1 à 6 et R2161 - 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier **pour la durée globale** de l'accord-cadre (reconductions éventuelles incluses), définie à l'article 4.1 du CCAP, dans les limites suivantes :

Lot 1 : **Montant minimum** : 20 000€ HT ; **Montant maximum** : 249 000€ HT

Lot 2 : **Montant minimum** : 20 000€ HT ; **Montant maximum** : 450 000€ HT

Lot 3 : **Montant minimum** : 20 000€ HT ; **Montant maximum** : 100 000€ HT

Lot 4 : **Montant minimum** : 20 000€ HT ; **Montant maximum** : 200 000€ HT

##### **Précisions concernant le critère valeur technique :**

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans :

- Le support de mémoire technique propre à chaque lot dûment renseigné par le candidat - note sur 70 points décomposée comme suit :

- Point A : Moyens matériels affectés aux prestations : note sur 30 points ;
- Point B : Description de la méthode et de l'organisation des prestations : note sur 25 points ;
- Point C : Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et de l'existant : note sur 15 points.

- Le SOGED-SOPRE propre à chaque lot selon le cadre joint au DCE dûment complété par le candidat (gestion des déchets, valeur environnementale de l'offre) : note sur 30 points.



**Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

**Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

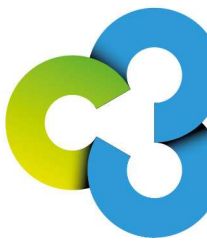
**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**



Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Jeudi 09 janvier 2020**

